
Adresse de l'administration du district de Marseille qui annonce l'offrande faite par la section 11 de la commune de Marseille, qui demande que l'église soit érigée en temple de la Raison, lors de la séance du 17 germinal an II (6 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de l'administration du district de Marseille qui annonce l'offrande faite par la section 11 de la commune de Marseille, qui demande que l'église soit érigée en temple de la Raison, lors de la séance du 17 germinal an II (6 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 217-218;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29127_t1_0217_0000_12

Fichier pdf généré le 01/02/2023

coalisés mettre bas les armes et le peuple de toutes les contrées reprendre ses droits parce que le Français lui aura donné l'exemple à jamais mémorable. S. et F. »

CHALIFOUR (*présid.*), F. LASCoux (*vice-présid.*), THOMAS (*secrét.*), BORIANE (*secrét.*).

8

Les administrateurs du district de Porentrui, département du Mont-Terrible, annoncent à la Convention nationale que, jusqu'au sommet de leurs montagnes, s'est prolongé l'écho de la voix de la patrie menacée par des traîtres d'une nouvelle espèce; que cette voix les a pénétrés de douleur; ils demandent la punition prompte et terrible des coupables, que la Convention déjoue toutes les trames, et ne quitte la massue qu'après avoir brisé toutes les têtes de l'hydre monarchique.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Porrentruy, 9 germ. II] (2).

« Jusqu'au sommet de nos montagnes s'est prolongé l'écho de la voix de la patrie menacée par des traîtres d'une nouvelle espèce. Cette voix nous a pénétrés de douleur. Eh quoi! toujours des complots! La sévérité des loix, tout le sang versé sur les échafauds n'épouvantent pas les ambitieux. Malheureuse fureur de dominer, malheureuse soif de l'or! Ah! punissez ces parricides, qu'ils servent de leçon aux Pitt et aux Cobourg! Que des supplices nouveaux glacent le courage des perfides et des traîtres! Poursuivez jusqu'aux enfers ces monstres avides de sang et d'or! Que tout plie, que tout tremble devant la représentation nationale! Périr à jamais celui qui parmi vous et parmi nous voudra lever sa tête altière au-dessus du niveau de celle des autres.

Continuez, Représentans, à bien mériter de la Patrie, à veiller à notre conservation, à notre défense. Déjouez toutes les trames. Ne quittez la massue d'Hercule qu'après avoir brisé toutes les têtes de l'hydre monarchique. Pour nous, placés à l'extrémité de la République, sur une frontière difficile à garder, non contre nos ennemis découverts mais contre l'émigration fanatique, nous avons besoin d'être guidés de plus près car nous sommes encore novices. Nouveaux Prométhées, nous déroberons un rayon du faisceau de lumières qui illumine le Thabor des Républicains pour nous conduire dans les momens difficiles où nous sommes, car nous avons et nous n'en sommes pas épouvantés un travail digne de patriotes : des aristocrates à punir, des fanatiques à guérir, des pusillanimes à encourager et des patriotes à faire persévérer. »

WAI TZ, NEGELEN, PIQUERIZ (*présid.*), FROIDEVEAUX, RIAL, PRÉDUI (*secrét.*).

(1) P.V., XXXV, 17. B^{tn}, 19 germ. (suppl^t); Débats, n° 568, p. 348.

(2) C 298, pl. 1039, p.5.

9

L'administration du district de Marseille annonce à la Convention nationale, que la section 11 de la commune de Marseille a fait offrande à la patrie de l'argenterie de son église, et demande qu'elle soit érigée en temple de la raison.

Insertion au bulletin, et renvoyé au comité d'instruction publique (1).

[Marseille, 8 vent. II] (2).

« Citoyens représentans,

Vous trouverez ci-joint une expédition de la délibération que nous avons prise le 5 du présent mois sur une pétition qui nous avoit été adressée par la généralité des citoyens de la section 11 de la commune de Marseille. Ils y manifestent leur désir que l'église de la paroisse de Saint-Dominique soit érigée en un temple de la Raison pour y prêcher ses maximes et ses loix, y éclairer l'esprit public, détruire les préjugés de l'erreur, élever les hommes à la hauteur des circonstances et leur inspirer l'amour des loix et de la République.

Nous n'avons pu qu'applaudir au zèle des pétitionnaires; nous vous prions de prendre leur demande en considération, parce que nous pensons qu'un semblable établissement ne pourroit que contribuer à l'affermissement de la République. Mais c'est à vous, Citoyens représentans, qu'il appartient de prononcer. Salut et Fraternité. »

A. BLANC, VENTURE, J. ARNAUD, J. J. BOSCO, B. BOUSQUET, VERNET.

[Extrait des reg. du distr. de Marseille. Séance du 5 vent. II].

Il a été fait lecture d'une pétition adressée à l'administration par la généralité des habitans de l'arrondissement n° 11 dont suit la teneur :

« Aux administrateurs du district,

La liberté inspire les lumières, les lumières atterrent le fanatisme; les hommes dégagés de tous les préjugés ne reconnaissent pour la plus sainte religion que la religion naturelle. C'est sur les débris du fanatisme expiré, que les républicains soussignés désireroient ériger la paroisse Saint-Dominique, en un temple de la Raison, pour y prêcher ses maximes, ses loix qui sont naturelles pour y éclairer l'esprit public, et détruisant par là tous les prestiges de l'erreur, élever les hommes à la hauteur des circonstances, leur inspirer l'amour des loix et de la République, voilà la religion des français; c'est celle que nous professons. Veuillez, administrateurs peser dans votre sagesse, si vous pouvez faire droit à notre demande.

L'or et l'argent de cette église est utile à la patrie; nous lui en faisons hommage. Veuillez, administrateurs, les faire enlever. Nous secondons vos opérations et les fanatiques appren-

(1) P.V., XXXV, 18. B^{tn}, 20 germ. (suppl^t); J. Sablier, n° 1242.

(2) D XXXVIII 1, doss. X.

dront que ni l'or ni l'argent ne furent point la parure de celui qui fonda leur religion. Nous espérons que vous voudrez bien faire part à la Convention Nationale de notre dévouement à la chose publique, de notre obéissance à ses loix, et de notre désir à prévoir tout ce qui pourra consolider la Liberté, l'Egalité et établir le siècle de la saine raison.

[Marseille, 1^{er} vent. II].

« Suivent 139 signatures, après lesquelles on lit : plus un nombre de citoyens de l'arrondissement n° 11 qui n'ont sçu signer ont déclaré la dite pétition être conforme à ses sentiments; suivent 10 signatures.

Sur quoi, l'Administration, applaudissant au zèle vraiment républicain du pétitionnaire, a unanimement délibéré d'adresser à la Convention nationale et au représentant du peuple, Maignet, une copie certifiée du présent, avec prière de prendre en grande considération une demande qui tend à l'affermissement de la République une et indivisible, et qui nous annonce l'éclatant triomphe de la raison sur les débris du fanatisme. »

P. c c. : MICHEL (secrét.).

10

Les administrateurs du district de Murat (1) donnent connoissance à la Convention nationale, que des biens d'émigrés estimés, 68,660 l., ont été vendus 253,625.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité des domaines (2).

11

La société populaire de Mauriac témoigne sa joie de ce que la Convention nationale a rejeté ces propositions astucieuses de trêve faites par les despotes; elle invite la Convention d'ordonner la déportation de tous les aristocrates avérés.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (3).

12

La société des sans-culottes de la commune de Mont-Revel, département de l'Ain, fait passer à la Convention nationale le procès-verbal de la fête civique qu'elle a célébrée en réjouissance de la reprise de Toulon, et des succès des armes de la République. Elle dénonce des menées sourdes qui pourroient troubler la tranquillité de quelques départemens, et elle invite la

Convention à rester à son poste, où le salut de la République l'exige. Elle annonce qu'elle vient de faire don, pour les défenseurs de la patrie, de 93 chemises, 6 paires de bas, 1 paire de guêtres, 1 drap, 2 selles neuves, 3 paires de bottes, plusieurs brides et bridons, et 30 l. en assignats.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de sûreté générale (1).

13

La société populaire de Cusset, département de l'Allier, témoigne à la Convention nationale combien elle a été indignée à la nouvelle des complots horribles ourdis contre la représentation nationale. Elle demande que le glaive de la loi frappe tous les coupables, et félicite la Convention sur ses bienfaits décrets.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Cusset, s. d.] (3).

« A la nouvelle des complots horribles ourdis contre la représentation nationale, nos cœurs se sont soulevés d'indignation et, par un mouvement unanime et spontané, nous avons voué tous les traîtres à l'exécration publique... Poursuivez, braves Montagnards, poursuivez votre carrière glorieuse; lancez la foudre contre toutes les factions qui déchirent le sein de la Patrie; frappez du même coup et l'intriguant immoral qui vend sa conscience à l'étranger, et le monstre qui, revêtu d'un masque populaire, médite d'assassiner la liberté, et le peuple modéré dont la criminelle inertie entrave le gouvernement révolutionnaire, le modéré qui ne rougit pas de s'apitoyer sur le sort des aristocrates incarcérés et qui cependant voit d'un œil sec et tranquille ruisseler à grands flots dans les combats, le sang des patriotes. Point de paix avec le crime; les Républiques ne peuvent se soutenir que par la vertu; il est tems qu'elle soit à l'ordre du jour.

Ah! qu'il est sublime, l'essor qu'a pris la Convention nationale! Elle a converti la surface de la France en un vaste atelier où chaque citoyen travaille à l'envi à préparer la mort aux vils suppôts de la tyrannie. La horde scélérate des gens suspects est bannie du territoire habité par l'homme libre; les biens immenses qui, dans les mains de l'aristocratie, ne servaient qu'à alimenter la révolte, seront distribués aux patriotes indigens et assureront le triomphe du républicanisme; les familles des défenseurs de la Patrie sentent les doux effets de la bienfaisance nationale; les grains, dont les frais de transport avaient grossi énormément le prix, vont être vendus à un taux modéré... En un mot depuis que la Montagne a écrasé les reptiles fangeux du Marais, chaque décret de la Convention est un nouveau bienfait pour les sans-culottes... Comptez, généreux Montagnards, sur notre vive reconnaissance; tout notre sang vous appartient et, à l'exemple du bon

(1) Et non Muret.

(2) P.V., XXXV, 18. Bⁿ, 19 germ.; J. Sablier, n° 1242; M.U., XXXVIII, 320; Débats, n° 567, p. 335; Mon., XX, 174.

(3) P.V., XXXV, 18. J. Sablier, n° 1242; Débats, n° 568, p. 348.

(1) P.V., XXXV, 18. Bⁿ, 23 germ. (1^{er} suppl.); J. Sablier, n° 1242.

(2) P.V., XXXV, 19. Bⁿ, 17 germ.; Débats, n° 566, p. 317.

(3) C 297, pl. 1055, p.2.